



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits syndicaux

Question écrite n° 19896

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'entreprise Renault, dont l'Etat détient 46 % du capital. Les ventes de succursales comme Béziers, Valence et Evreux, les tentatives de fermeture comme à La Courneuve ont des conséquences énormes sur l'emploi. Des salariés, des militants syndicaux sont sanctionnés pour fait de grève lors d'initiatives, par exemple pour réclamer l'embauche de jeunes apprentis, pour s'opposer au travail du samedi, pour exiger l'ouverture de négociations pour mettre en oeuvre la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail, pour organiser des journées portes ouvertes. Il lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour que cessent de telles atteintes aux droits syndicaux.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19896

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5374